

District Charente-Maritime

Siège social :

13, Cours Paul Doumer.
17100 – SAINTES

Accueil :

Agnès BROUSSE
Tél : 05/46/91/70/88
Fax : 05/46/91/79/21

Site et E-mail :

Site : <http://foot17.fff.fr>
E-mail : district@foot17.fff.fr

Adresse postale :

BP 80172
17116 SAINTES CEDEX

Horaires d'ouverture Des Bureaux

Du Lundi au Vendredi : 9H00 à 17H30



Agenda

For Pro Com

10 nov 17H30

Formation FMI Clubs

10 nov 19H00

CDA

14 nov 19H00

Réunion clubs PEF

15 nov 18H30

Com Appels

15 nov 18H30

Com Championnats

16 nov 18h00

Com Discipline

16 nov 18h00

Com Foot Féminin

16 nov 18h30

CDA : VISITE DE M. DAVID WAILLIEZ

Samedi 28 octobre 2017, M. David WAILLIEZ, représentant des arbitres au Comité de Ligue, nous faisait l'honneur d'assister à un bureau restreint de la CDA, en présence de la Présidente, **Pierrette BARROT** et du Président de la CDA, M. **Aurélien GRIZON**.

A cette occasion, il remettait un ordinateur portable à la Commission et a mis en lumière la feuille de route de la LFNA en matière d'arbitrage.

Un repas clôturait cette agréable et très constructive matinée.

Sommaire

AGEF p 02/8

PV p 09/13

Infos p 14/15

Partenaires p16/19



COMMISSION

ARBITRAGE



CONVOCAION ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET FINANCIERE

Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invités à assister aux Assemblées Générales, Extraordinaire et Financière du District de Football qui se déroulera le :

VENDREDI 24 NOVEMBRE 2017 A 19H00
SALLE MUNICIPALE DE MAZERAY

Dans l'attente de se rencontrer, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations sportives.

Assemblée Générale Extraordinaire – ordre du jour

1. Accueil des participants par la Présidente du District, parole à M. Le Maire de la commune et M. le Président du Club.
2. Parole à M. Saïd ENNJIMI, Président LFNA
3. Présentation des nouveaux Statuts
4. Approbation des nouveaux Statuts et Vote
5. Regroupement des Assemblées Générales et Financières
6. Vœu de la Commission Départementale des Championnats Coupes et Challenges :
Demande de la suppression des prolongations dans les matchs de Coupe à partir de la saison 2018/19 pour
 - Coupe A Métayer
 - Challenge des Réserves
 - Challenge Charente Maritime

Assemblée Générale Financière – ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 juin 2017 à Balanzac
2. Présentation du bilan financier de la saison 2016/2017
3. Intervention du Commissaire aux Comptes
4. Approbation des comptes et vote
5. Pause
6. Questions diverses
7. Intervention des personnalités
8. Remise des récompenses

RAPPEL IMPORTANT :

La présence des clubs à l'A.G.F. est obligatoire, une amende de 115 € sera infligée aux clubs non représentés. Seul le président ou le secrétaire est habilité à représenter son club. Tout autre dirigeant doit posséder un pouvoir signé du président. Une seule personne ne peut représenter que deux clubs, le sien et un autre et doit posséder une licence en cours de validation.

Pierrette BARROT
Présidente



AG COUPON REPONSE

Coupon réponse

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET FINANCIERE
MAZERAY LE 24 NOVEMBRE 2017

Madame, Monsieur (nom, prénom)

CLUB deN°

Participera : OUI NON

Nombre de personnes présentes au buffet :

***COUPON A RETOURNER par mail ou courrier
avant le 16 NOVEMBRE 2017***



POUVOIR



LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

**DISTRICT DE FOOTBALL
CHARENTE-MARITIME**

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET FINANCIERE A MAZERAY LE 24 NOVEMBRE 2017

Salle Municipale

Le vendredi 24 novembre 2017 A 19H00

POUVOIR

Je soussigné (e)

Président (e) du club

N° D’AFFILIATION

Ne pouvant pas assister aux Assemblées Extraordinaire et Financière du District donne pouvoir à :

NOM et PRENOM :

N° de licence

Pour représenter le club de

Cachet du club

Signature

Précédée de « bon pour pouvoir »

NOTA IMPORTANT :

Ce pouvoir ne peut être remis qu'à un dirigeant de votre club ou au représentant d'un autre club du district titulaire d'une licence dirigeant en cours de validité. (Dans la limite de deux pouvoirs par représentant de club.)



BILAN SYNTHETIQUE 2016/17

RESULTAT PAR SAISONS

	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Vente de marchandises	6 119	5 378	5 461	5 178	65	
Production vendue biens	121 349	123 139	124 925	142 286	138 020	
Production vendue services	11 074	4 789	3 532	4 749	11 804	
Subventions d'exploitation	225 485	204 752	195 558	189 961	177 942	
Reprise amortis & transfert charges	4 445		18 267	41 783	48 152	
Autres produits	54 628	63 458	65 286	69 386	69 855	
TOTAL PRODUITS (1)	423 100	401 516	413 029	453 343	445 838	
Achat marchandises	15 185	5 431	8 123	10 980	5 944	
Achat matières premières	21 623	13 784	7 110	11 904	20 109	
Autres achats & charges externes	185 332	148 582	154 050	169 907	160 217	
Impôts & taxes	14 727	8 710	5 121	8 111	7 652	
Salaires & traitements	159 136	134 828	160 391	163 232	148 272	
Charges sociales	66 587	54 339	63 515	58 519	43 676	
Dotations amortissements	16 244	16 444	17 207	17 341	15 450	
Autres charges	568	5 118	4 837	2 673	7 314	
TOTAL DES CHARGES (2)	479 402	387 236	420 354	442 667	408 634	
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	-56 302	14 280	-7 325	+10 677	+37 204	
Total des produits financiers (5)	4 018	1 361	1 699	1 184	1 208	
Total des charges financières (6)	1 957	1 136	422	23	0	
RESULTAT FINANCIER (5-6)	2 061	225	1 277	1 161	1 208	
RESULTAT COURANT (1-2+3-4+5-6)	-54 241	14 505	-6 048	+11 838	+38 412	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)	11 000	11 293	8 222	9 444	78 222	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (8)	1 640	33 093	11 417	14 335	48 360	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)	9 360	-21 800	-3 195	-4 891	29 862	
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7)	438 118	414 170	422 950	463 971	525 268	
TOTAL des CHARGES (2+4+8+9+10)	482 999	421 466	432 193	457 025	456 994	
RESULTAT NET	-44 881	-7 295	-9 243	+ 6 947	+ 68 274	



COMPTES DE RESULTAT

DISTRICT DE FOOTBALL

COMPTES DE RESULTAT

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTES DE RESULTAT	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	65,00		65,00	0,04	5 177,60	3,10	-5 112	-98,73
70701000 Ventes objets promo.	65,00		65,00	0,04			65	NIS
70750000 refacturation tablettes clubs					2 577,60	1,69	-2 577	-99,00
70770000 Recettes stages					2 600,00	1,71	-2 600	-99,00
Production vendue biens	138 020,00		138 020,00	92,05	142 286,00	93,40	-4 266	-2,99
70210000 Cot. clubs	14 470,00		14 470,00	9,95	15 635,00	10,27	-1 165	-7,44
70220000 Licences arbitres	5 495,00		5 495,00	3,97	5 568,00	3,96	-73	-1,30
70230000 Cot. membres	34,00		34,00	0,02	72,00	0,05	-38	-92,77
70251000 Amendes -absences					460,00	0,30	-460	-100,00
70252000 Amendes arbitrage	5 952,00		5 952,00	3,97	1 700,00	1,12	4 252	250,12
70253000 Amendes championnat	6 130,00		6 130,00	4,09	6 873,00	4,52	-743	-10,80
70255000 Amendes discipline	2 561,00		2 561,00	1,71	4 692,00	3,08	-2 131	-45,41
70257000 Amendes diverses	1 300,00		1 300,00	0,87	58,00	0,04	1 242	NIS
70263000 Frais dossiers championnats	5 748,00		5 748,00	3,83	6 972,00	4,58	-1 224	-17,65
70265000 Frais dossiers - discipline	86 978,00		86 978,00	58,03	90 388,00	59,28	-3 410	-3,78
70271000 Droit d'appels	388,00		388,00	0,26	390,00	0,26	-2	-0,59
70281000 Forfaits seniors	5 190,00		5 190,00	3,46	5 820,00	3,82	-630	-10,81
70282000 Forfaits jeunes	2 142,00		2 142,00	1,43	2 106,00	1,38	36	1,71
70283000 Forfait general	1 632,00		1 632,00	1,09	1 552,00	1,02	80	5,15
Production vendue services	11 803,95		11 803,95	7,87	4 749,30	3,12	7 054	169,54
70410000 Partenariat	500,00		500,00	0,33			500	NIS
70810000 Participation stage	8 741,85		8 741,85	5,83	4 598,00	3,02	4 143	92,10
70820000 Recettes diverses	2 562,10		2 562,10	1,71	151,30	0,10	2 411	NIS
Chiffres d'Affaires Nets	149 888,95		149 888,95	100,00	152 212,90	100,00	-2 324	-1,52
Subventions d'exploitation			177 941,89	118,72	189 981,22	124,89	-12 020	-6,32
74000000 Subventions reçues			177 941,89	118,72	185 534,51	121,89	-7 593	-4,06
74100000 Indemnités photocopieur					4 426,71	2,91	-4 426	-100,00
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			48 151,53	32,12	41 783,26	27,45	6 368	15,24
79100000 transfert de charges			2 948,88	1,97	1 370,46	0,90	1 578	115,18
79110000 renoncement frais déplacement			27 065,59	18,07	26 864,35	17,65	221	0,82
79120000 Remboursement opart			2 557,50	1,71	7 116,68	4,68	-4 559	-64,07
79140000 aides contrats aidés			15 589,56	10,38	6 429,77	4,22	9 160	142,01
Autres produits			69 855,36	46,60	69 386,12	45,59	469	0,68
75800000 Produits de gestion courante			879,36	0,59	0,62	0,00	879	NIS
75801000 Engagements seniors			21 736,00	14,50	23 306,00	15,31	-1 570	-8,73
75802000 Engagements jeunes			26 646,00	17,78	25 030,00	16,44	1 616	5,46
75810000 Engagements coupes seniors			15 205,00	10,14	14 700,00	9,68	505	3,44
75830000 Recettes coupes			5 389,00	3,60	6 349,50	4,17	-960	-15,11
Total des produits d'exploitation (I)			445 837,73	297,45	453 343,50	297,04	-7 506	-1,65
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			6 943,75	3,98	10 980,14	7,21	-5 037	-45,86
60710000 Objets promotionnels ecussons			2 217,00	1,48	4 150,82	2,73	-1 933	-46,57
60720000 Achats librairie					717,27	0,47	-717	-100,00
60730000 Médailles plaquettes diplomes			316,80	0,21	17,10	0,01	299	NIS
60750000 tablettes pour clubs			3 409,95	2,27	6 094,95	4,00	-2 685	-44,05
Achats de matières premières et autres approvisionnements			20 109,42	13,42	11 904,14	7,82	8 205	68,00
60130000 Equipements ballons filets			10 486,05	7,00	6 696,87	4,40	3 790	66,00
60175000 Petit matériel divers			2 530,59	1,69	611,21	0,40	1 919	314,08
60240000 Achats alimentation			7 092,78	4,73	4 596,06	3,02	2 496	54,31
Autres achats et charges externes			160 217,02	108,29	169 906,65	111,02	-9 689	-5,99
60610000 Electricité eau gaz			2 414,46	1,61	9 506,73	6,25	-7 092	-74,50
60611000 Chauffage			1 523,31	1,02			1 523	NIS
60612000 gaz			4 281,96	2,88			4 281	NIS



COMPTE DE RESULTAT

DISTRICT DE FOOTBALL

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
60630000 Fournitures d'entretien	1 490,85	0,66	337,55	0,22	1 153	342,14
60640000 Fournitures de bureau	2 028,18	1,36	2 154,05	1,42	-126	-5,84
60660000 Imprimés fédéraux annuaires	312,00	0,21	552,00	0,35	-240	-43,47
61340000 Location matériels et véhicules	2 131,45	1,42	936,25	0,61	1 195	127,67
61345000 Location matériels divers	1 016,60	0,66	450,00	0,30	566	125,78
61350000 Location photocopieur	67 459,28	45,01	74 641,21	49,04	-7 182	-9,81
61351000 visio conférence			456,00	0,30	-456	-100,00
61401000 Contrat location maintenance	2 855,50	1,90	342,00	0,22	2 513	734,80
61510000 Nettoyage	106,40	0,07	166,20	0,11	-62	-36,80
61520000 Entretien du siege	3 430,86	2,23	4 931,60	3,24	-1 501	-30,43
61530000 Ent. repar. mat. outillage			312,35	0,20	-312	-100,00
61560000 Maintenance photocopieur	5 387,50	3,64	1 893,09	1,24	3 494	184,57
61561000 maintenance iphof			2 718,90	1,79	-2 718	-100,00
61565000 Reparation material divers	311,22	0,21	865,20	0,57	-554	-64,04
61600000 Assurances	2 148,96	1,43	2 127,25	1,40	21	0,99
61610000 Abonnement	344,00	0,23			344	N/S
61660000 Frais d'assemblées			13,00	0,01	-13	-100,00
61670000 Frais de stage	10 629,42	7,22	10 717,90	7,04	112	1,03
62130000 Formation personnel extérieur			100,00	0,07	-100	-100,00
62260000 Honoraires	991,25	0,66	4 188,44	2,74	-3 197	-78,33
62263000 Honoraires avocat	485,50	0,32	3 473,70	2,28	-2 988	-88,03
62265000 Honoraires expert-comptable	3 600,00	2,40	4 746,00	3,12	-1 146	-24,14
62340000 Cadeaux	471,02	0,31	360,40	0,24	111	30,83
62380000 Dons			500,00	0,33	-500	-100,00
62500000 Frais de déplacement	34 062,73	22,72	30 836,72	20,26	3 226	10,46
62508200 Déplacements président	482,13	0,32	372,95	0,24	110	29,57
62509800 Déplacements divers	845,86	0,58	2 008,22	1,32	-1 163	-57,81
62560000 Missions et receptions	713,30	0,48	297,00	0,20	416	140,07
62570000 Frais de reception	146,60	0,10			146	N/S
62610000 Frais postaux	3 481,43	2,32	2 672,78	1,76	809	30,28
62630000 Telephone district	4 181,79	2,79	4 484,90	2,95	-303	-6,76
62700000 Services bancaires	336,42	0,22	286,76	0,19	50	17,48
62820000 Frais arbitre	1 362,20	0,91	928,00	0,61	434	46,77
62830000 Frais arbitrage pv	74,75	0,05	317,50	0,21	-243	-76,08
62840000 Cotisations	910,00	0,61	1 210,00	0,79	-300	-24,78
Impôts, taxes et versements assimilés	7 652,32	5,11	8 111,03	5,33	-459	-5,65
63330000 Formation continue	3 077,00	2,05	3 729,00	2,45	-652	-17,47
63510000 Taxe foncière	4 182,00	2,79	4 139,00	2,72	43	1,04
63520000 Taxe d'assainissement	393,32	0,26	243,03	0,16	150	61,73
Salaires et traitements	148 271,11	98,22	163 231,97	107,24	-14 960	-9,15
64100000 Remunerations brutes	137 257,90	91,57	150 429,33	98,93	-13 172	-8,75
64110000 rémunérations personnel extérieur	7 592,14	5,07	5 511,32	3,62	2 081	37,76
64111000 remuneration service civique	1 820,07	1,21	1 275,72	0,84	545	42,75
64120000 Conges payes	1 601,00	1,07	-6 560,00	-4,20	8 161	124,41
64150000 indemnité départ en retraite			12 575,60	8,20	-12 575	-100,00
Charges sociales	43 676,07	29,14	58 519,42	38,85	-14 843	-25,35
64510000 Cot. urssaf	30 001,90	20,02	44 849,28	29,48	-14 848	-39,10
64530000 Cotisations retraites	9 735,93	6,49	14 316,20	9,41	-4 581	-31,59
64536000 Cotisation prévoyance ipsec	1 616,57	1,08	2 103,88	1,38	-487	-23,16
64540000 Cot. assedic			3 183,97	2,04	-3 183	-100,00
64582000 charges sur heures sup			-4 874,00	-3,19	4 874	100,00
64590000 Charges sur conges	656,00	0,44	-2 690,00	-1,76	3 346	124,39
64750000 Médecine du travail	336,00	0,22	534,43	0,35	-198	-37,07
64770000 Mutuelle	1 329,67	0,89	1 095,66	0,72	234	21,37
Dotations aux amortissements sur immobilisations	15 450,40	10,21	17 340,72	11,29	-1 890	-10,89
68112000 Dotations amort.	15 450,40	10,21	17 340,72	11,29	-1 890	-10,89
Autres charges	7 313,92	4,89	2 672,64	1,76	4 641	173,09
65200000 Subventions colleges	310,00	0,21	2 300,00	1,51	-1 990	-86,51
65400000 Créances irrécouvrables	7 003,34	4,67	372,64	0,24	6 631	N/S
65800000 Charges de gestion courante	0,58	0,00			0,58	N/S



COMPTE DE RESULTAT

16.

DISTRICT DE FOOTBALL

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Total des charges d'exploitation (II)	408 634,01	442 666,71	-34 032	-7,68
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	37 203,72	10 676,79	26 527	248,47
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Produits financiers de participations	991,04	1 183,55	-192	-16,22
76100000 Produits financiers	991,04	1 183,55	-192	-16,22
Autres intérêts et produits assimilés	217,40		217	NIS
76400000 Revenus titres de placement	217,40		217	NIS
Total des produits financiers (V)	1 208,44	1 183,55	25	2,11
Intérêts et charges assimilées		22,55	-22	-100,00
66100000 Intérêt d'emprunt		22,55	-22	-100,00
Total des charges financières (VI)		22,55	-22	-100,00
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	1 208,44	1 161,00	47	4,05
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	38 412,16	11 837,79	26 575	224,51
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 007,40	-1 007	-100,00
77200000 Produits except. s'ex. antérieurs		1 007,40	-1 007	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	78 222,00	8 437,00	69 785	827,13
77520000 Produit de cession des immobilisations	70 000,00		70 000	NIS
77560000 produits cession immobilisations financ.		215,00	-215	-100,00
77700000 Reprise quote part subvention	8 222,00	8 222,00		0,00
Total des produits exceptionnels (VII)	78 222,00	9 444,40	68 778	729,27
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19 730,50	14 120,27	5 610	39,73
67100000 Charges except. s'ex.	15 730,50	13 643,78	2 087	15,30
67200000 Charges sur exercices antérieurs	4 000,00	476,49	3 524	740,34
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	28 629,66	215,00	28 414	NIS
67520000 Valeur comptable des éléments actif cede.	28 629,66		28 629	NIS
67560000 valeur nette comptable imma financières		215,00	-215	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)	48 360,16	14 335,27	34 025	297,36
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	29 861,84	-4 890,87	34 751	710,65
Total des Produits (I+III+V+VII)	525 268,17	463 971,45	61 297	13,21
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	456 994,17	457 024,53	-30	-0,00
RÉSULTAT NET	68 274,00	6 946,92	61 328	882,93
<i>Bénéfice</i>	<i>Bénéfice</i>	<i>Bénéfice</i>		



COMMISSION CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES PV N°8 du 6 novembre 2017

Président : Mr. PAGNOUX MARIO

Présents : Mrs. BOUQUET Jérôme.

Participe : Mr FERNANDEZ Robert.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 10 jours à compter de la date de notification. Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe, de Challenges, le délai est ramené à 48 heures

Réserves / Réclamations :

Match n°58259.1 du 20/10/2017 en Coupe des Vétérans AS DE LA BAIE 3 – CABARIOT 3 :

Réclamation du Club de CABARIOT :

Réclamation recevable. Après vérification des pièces au dossier et conformément à l'article 8 des règlements de la Coupe Vétérans, les joueurs licences n°2546790131, 1110642635, 1112457363, 1110642922 et 1192416143 du Club de AS DE LA BAIE 3 ne pouvaient participer à la rencontre.

La Commission des Championnats Coupes et Challenges donne match perdu au Club de l'AS DE LA BAIE 3 et qualifie le Club de CABARIOT 3 pour le tour suivant

Les frais de dossier de 34 € et les frais de procédure de réserve de 38 € soit 72 € seront débités au Club de l'AS DE LA BAIE.

La prochaine Commission aura lieu le 16/11/2017

Le Président,
Mario PAGNOUX

Le Secrétaire de séance,
Jérôme BOUQUET



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE PV N°6 BUREAU DU 6 NOVEMBRE 2017.

Membres : MM. Aurélien GRIZON, Jean-Christophe BRUNET, Eric CRÉMADES, Patrick MOREAU, Jean-Michel PRECART, Claude SONALLY.

Excusés : MM. Johnny MENANTEAU, Séverin RAGER.

Assiste : Mme Pierrette BARROT.

Début de réunion : 19 heures.

A l'ordre du jour :

❶ Formations initiales.

Elles ont eu lieu les 8 octobre et 5 novembre dernier. Le nombre de candidats reçus sera évoqué lors de notre réunion plénière du 14 novembre. La prochaine session est prévue pour le dimanche **3 décembre 2017**. Deux autres sessions seront déterminées en fonction des stages en internat de décembre et de janvier. Les stagiaires ainsi que leurs clubs respectifs seront prévenus par courriel (messagerie du candidat et ZIMBRA pour le club).

❷ Test théorique du 4 novembre.

66 personnes étaient présentes, soit la moitié de notre effectif. Le rattrapage se déroulera le 19 novembre prochain au stade municipal de St JEAN D'ANGELY en même temps que celui du test physique.

❸ Effectifs et désignations.

Les effectifs se décomposent de la façon suivante : 1 Fédéral 4, 1 fédérale féminine 1, 2 assistants Élite régionale, 2 R1, 3 R2, 11 R3, 1AR1, 5JAR, 2 candidats R3, 1 candidat AR2, 15 D1, 26 D2, 30 D3, 12 D4, 3 AD1, 13 AD2, 2 DF, 6 DST, 10 JAD, 1 JA ST. **Soient 121 « Senior » et 13 « jeunes arbitres » de district.**

❹ Indisponibilités et déconvocations tardives.

Claude déplore qu'elles soient toujours aussi nombreuses. Pour rappel, les points de malus prévus dans la charte de déontologie, sont comptabilisés.

❺ Comportements signalés.

Les personnes ont été convoquées pour la réunion plénière du 14 novembre.

❻ Projet « observateurs ».

Aurélien nous dévoilera sa proposition très prochainement en tenant compte des remarques qui ont été émises par chacun.

❼ Formation accélérée.

Les arbitres stagiaires désignables (dossier à jour à ce jour) de la session du 8 octobre ont fait l'objet d'accompagnements. Des retours très positifs pour certains d'entre eux incitent les membres du bureau à envisager des promotions accélérées comme le règlement intérieur le permet.

❽ Point sur les réunions décentralisées et la formation « promotionnels ligue ».

Patrick MOREAU et Jean-Michel PRÉCART sont très satisfaits du taux de participation et du côté convivial des deux réunions du secteur sud.

Johnny MENANTEAU étant absent excusé pour raison professionnelle, nous n'avons pas de ressenti. Néanmoins, nous pouvons noter un taux de participation satisfaisant au vu de la liste d'émargement pour les deux réunions du secteur centre.

Éric CRÉMADES déplore le peu de participation à la seconde réunion du secteur nord.



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE PV N°6 BUREAU DU 6 NOVEMBRE 2017. (suite et fin)

Johnny MENANTEAU, responsable du pôle, absent excusé, ne manquera pas de nous faire un point sur la formation « promotionnels ligues » lors de notre plénière du 14 novembre.

🕒 Tour de table (questions diverses).

Aurélien nous présente quelques courriers et dossiers à traiter.

Dossier match n°19996602 transmis par la commission d'appel.

Il sera appliqué un retrait de points à l'arbitre comme la stipule en pareil cas, la charte de déontologie. Ce dernier en sera avisé par courriel, avec copie à son club d'appartenance.

Dossier match n°17180779 transmis par la commission des championnats.

La commission rappelle l'arbitre aux devoirs de sa charge.

Ce dernier en sera avisé par courriel, avec copie à son club d'appartenance.

Dossier match n°20059872 transmis par la commission de discipline.

La commission rappelle l'arbitre aux devoirs de sa charge et lui demande plus de rigueur lors du contrôle d'identité.

Ce dernier en sera avisé par courriel, avec copie à son club d'appartenance.

Dossier match n°19795373 transmis par la commission de discipline.

La commission rappelle l'arbitre aux devoirs de sa charge et l'invite à consulter l'article 59 des règlements généraux de la F.F.F.

Ce dernier en sera avisé par courriel, avec copie à son club d'appartenance.

Dossier n°19793815 réserve technique.

Ce dossier fait l'objet d'un procès-verbal spécifique.

Les arbitres concernés seront débités de points de malus comme la stipule en pareil cas, la charte de déontologie.

Ces derniers en seront avisés par courriel, avec copie à leurs clubs d'appartenance.

Jean-Christophe BRUNET demande qu'une copie du rapport universel d'observation soit conservée dans le dossier de chaque arbitre.

Madame Pierrette BARROT nous indique que lors de la réunion du 6 novembre organisée par la commission fidélisation recrutement des arbitres, les clubs présents ont souligné la progression de la qualité de l'arbitrage en Charente-Maritime depuis ces dernières saisons.

Jean-Michel PRÉCART demande qu'à l'avenir, un diplôme assorti d'une petite récompense, soit attribué à chaque récipiendaire de catégories d'arbitres lors de la réunion de fin de saison.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50.

Aurélien GRIZON

Le président de la CDA

Jean Christophe BRUNET

Le secrétaire de la CDA



CDA - BUREAU (RESERVE TECHNIQUE) PV N° 7 RT DU 6 NOVEMBRE 2017

Membres : MM. Jean-Christophe BRUNET, Eric CRÉMADES, Aurélien GRIZON, Patrick MOREAU, Jean-Michel PRÉCART, Claude SONALLY.

*

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courriel.

Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de coupes et challenges (Art. 30, paragraphe 3 des règlements généraux de la ligue).

ÉTUDE DE LA RÉSERVE N° RT 0411-17

**Match n° 19793815 – Championnat Seniors Départemental 1, poule 0
TONNACQUOISE/LUSSANT 1/ AUNIS A.F.C.1 du 4/11/2017**

Score final : 2-2

Arbitre de la rencontre : M. Samuel CANOT.

Arbitre assistant 1 : M. NAHUM Kévin.

Arbitre assistant 1 : M. CRASSAT Marc.

Réserve formulée à l'arrêt du jeu suivant consécutif à la décision contestée par M. BARHI FAISSAL, capitaine visiteur au moment du dépôt, puis confirmée.

Après lecture des pièces versées au dossier (réserve technique transcrite par l'arbitre sur la feuille de match, rapport de l'arbitre, courrier de confirmation du club plaignant), le bureau de la CDA juge la réserve **recevable** sur la forme et sur le fond.

La commission dit que l'arbitre a fait une mauvaise interprétation des lois du jeu en accordant un coup franc indirect au bénéfice de l'équipe de l'ESTL après que celle d'AUNIS A.F.C. ait marqué un pénalty et qu'un coéquipier du tireur ait pénétré dans la surface de réparation lors de l'exécution de celui-ci.

Attendu que dans les règlements des Lois du jeu de la FIFA relatif à la loi 14 il est écrit :

« Si le tireur ou un de ses coéquipiers enfreint les Lois du jeu, le pénalty devra être retiré si le ballon pénètre dans le but. ».

Considérant qu'il y a lieu de considérer que l'arbitre a commis une faute technique d'arbitrage en ne faisant pas une juste application des Lois du jeu.

Par ces motifs, le bureau de la commission départementale d'arbitrage déclare la réserve fondée et que celle-ci a une influence sur le résultat du match. Il transmet le dossier à la commission départementale des championnats, coupes et challenges pour suite à donner.

Le président,
Aurélien GRIZON

Le secrétaire,
Jean-Christophe BRUNET



INFO POUR LES EDUCATEURS ET RESPONSABLES DES EQUIPES JEUNES

Voilà bientôt la dernière journée des Coupes Jeunes qui arrive, le 09/12/17 : tous les matchs programmés et non joués devront être reportés les mercredis 15, 22 et 29 novembre 2017. Après ces dates les rencontres seront considérées « forfait ».

J'invite les éducateurs à bien lire le règlement de ces Coupes Jeunes, les articles 22 et 28 sont très importants pour la suite des Coupes et pour vos équipes.

Ereau Fabrice
Président de la commission des jeunes

RAPPEL

Le championnat U15 / U17 1^{ère} phase, se termine le 12 décembre 2017 : après cette date les matchs seront « forfait »

Le championnat U13, 1^{ère} phase, se termine le 16 décembre 2017 : après cette date les matchs seront « forfait »



COMMISSION
DES JEUNES



JONGLERIE U11- U13 - DEFI D'AVANT RENCONTRE

Suite aux observations des rencontres U11 et U13 sur le département, nous avons constaté que le fonctionnement concernant le défi jonglerie d'avant match n'était pas le même sur l'ensemble des secteurs.

Afin d'uniformiser la pratique de la jonglerie lors des rencontres U11 et U13, Nous demandons aux éducateurs de respecter le protocole ci-après. Nous vous remercions de la prise en compte immédiate de ce protocole afin de le voir appliquer **dès ce samedi sur les rencontres U11 et U13.**

[Protocole jonglerie U13](#)

[FEUILLE DEFI JONGLERIE U13 2017-2018](#)

[Protocole jonglerie U11 2ème phase 2017/18](#)

[Feuille de DEFI JONGLERIE U11 2ème phase](#)

Ludovic MARTIN
CTA 17



DETECTIONS U14

La détection U14 des secteurs sud initialement prévue le mercredi 22 Novembre 2017 sur les terrains de Vaux sur mer est **reportée au mercredi 29 Novembre 2017** sur les terrains de Vaux sur mer





PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

URGENT : DELAI SUPPLEMENTAIRE.

Les clubs désirant s'inscrire dans le cadre du Programme Educatif Fédéral doivent le faire **LE PLUS RAPIDEMENT** possible par l'intermédiaire de Footclubs **avant le 13 novembre 2017**.

Les nouveaux clubs inscrits sont invités à la réunion d'information sur le PEF et de remise des classeurs qui sera organisée le **MERCREDI 15 NOVEMBRE 2017** à 18h30 au district de la Charente Maritime.

La présence à cette réunion est obligatoire pour valider votre inscription. L'inscription au PEF fait partie des incontournables pour l'obtention du label jeunes.

Eric CORNIER
Réfèrent PEF district 17
06 08 05 94 15

**PROGRAMME
EDUCATIF
FEDERAL**



PARTENAIRE

La Cafétéria

Toquenelle

LA CAFÉTÉRIA

Saintes



PARTENAIRE

oseloisirs

Le spécialiste de vos équipements sportifs

www.oseloisirs.fr

100%
équipements sportifs

Peinture de traçage
Pare ballons
Main courantes
Abris de touche
Buts
Vestiaires
Filets et accessoires

ZA Croix fort
17220 Saint Médard d'Aunis
Tel. 05 46 67 74 47



PARTENAIRE

Carved
Affilié
Promocash



PARTENAIRE



CHARENTE-MARITIME
DEUX-SÈVRES

Le bon sens
a de l'avenir